

**REGLEMENT**

**Article 1 Organisation** – Cette épreuve inscrite au calendrier hors stade 2015 est organisée par le RCSD. Elle est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés, militaires, entreprises, association, établissements scolaires (hommes et femmes). Et se tiendra le 10 décembre 2016 au vélodrome de Champ Fleury

**Article 2 Classement** – En aucun cas, un athlète école d'athlétisme, poussin, benjamin, minimes cadet ou juniors, ne sera autorisé à courir avec une catégorie d'âge autre que la sienne. Les espoirs disputeront les compétitions avec les seniors, mais un classement individuel distinct sera établi, notamment lors du cross-country. Dans la mesure du possible, des courses spécifiques seront réservées aux masters.

**Article 3 Parcours** – Relais 2 km / coureur (total 10 km) - ce relais remplace la courses pour tous Homme : EV 0,8 - EA 1,10 - PO 1,10 - BE 2 - MI 3,1 - CA 7 - JU 7 - ES 9 - SE 9 - VE 7  
 Femme : EV 0,8 - EA 1,10 - PO 1,10 - BE 2 - MI 2 - CA 4,6 - JU 7 - ES 7 - SE 7 - VE 4,6

**Article 4 Certificat médical** – Article 6 de la loi du 23/03/99 : la participation aux compétitions sportives organisées ou agréés par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat médical ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an.

**Article 5 Inscription** – L'inscription des athlètes se fera obligatoirement en ligne sur le site [www.sportpro.re](http://www.sportpro.re)

Toute inscription sollicitée par téléphone ne sera pas prise en considération. L'athlète licencié doit fournir le numéro et copie de sa licence et l'athlète non licencié un certificat médical datant de moins d'un an où figurera la non contre-indication de son médecin traitant pour la pratique de la course à pied.  
 La date de clôture des inscriptions : le 7 décembre 2016.

**Article 6 Tarifs** – Tarifs engagement :  
 - 2 euros pour les écoles d'athlétisme jusqu'à cadet  
 - 5 euros pour les juniors jusqu'aux masters

Relais à partir de cadets : 5 euros par coureurs (soit 25 euros par équipe)

**Article 7 Dossards** – Les participants sont invités à retirer leurs dossards le jour de la course et à l'heure prévu dans le programme. Les dossards seront remis le jour de la compétition au responsable de club dans une enveloppe avec la liste, l'épreuve et les numéros de dossards de chaque licencié(e) et devront être portés ouverts sur toute leur surface. Ils ne doivent en aucun cas être reliés, et seront portés sur le buste sous peine, de ne pouvoir prendre part à la course.

**Article 8 Assurance** – L'organisation est couverte par une police d'assurance souscrite par le RCSD. Cette couverture concerne la responsabilité civile.

**Article 9 Disqualification** – Aucun concurrent n'aura le droit de recevoir de l'aide ou du ravitaillement de qui que ce soit durant la course. Qui-conque enfreindra cette règle se verra disqualifier immédiatement.

**Article 10 Sécurité et médecin** – La sécurité sera assurée par des commissaires de course mis en place par l'organisation. Une équipe médicale constituée d'ambulance et de médecin sera sur le site. L'équipe peut à tout moment juger de l'incapacité d'un concurrent à prendre part à une course ou à poursuivre son effort. Cette décision sera sans appel.

**Article 11 Départ de la course** – Le départ de chaque course se fera sur le parking situé à l'extérieur du vélodrome de Champ Fleury. Tous les départs seront donnés par catégorie. Pour que l'athlète soit classé, il faut qu'il franchisse la ligne d'arrivée seul. En outre, tout au long de l'épreuve, il est interdit de se faire aider de quelque manière que ce soit, sous peine de se voir disqualifier. Il devra franchir la ligne d'arrivée vêtu de son maillot, avec son numéro de dossard bien visible, sous peine de non classement.

**Article 12 Attitudes** – Les athlètes devront faire preuve de correction tant au niveau des officiels qu'à l'égard des autres concurrents. La violation de cette règle entraînera une sanction dont la lourdeur sera en fonction de sa gravité (à l'appréciation du juge - arbitre et de l'organisation)

**Article 13 Réclamation** – Les réclamations devront être faites auprès du juge arbitre ou du directeur de course. Pour qu'elles soient prises en compte, il est nécessaire qu'elles soient formulées dans les 30 minutes après la course. Par ailleurs, elles doivent être notifiées par écrit et être nominatives.

**Article 14 Pointages** – Des pointages seront établis tout au long du parcours et pris en compte avant la publication des résultats. Les officiels seront reconnaissables par le port d'un tee-shirt de l'organisation.

**Article 15 – Récompenses** – Les remises de récompenses se feront le jour mêmes sur le site de la compétition. Les participants se verront aussi remettre divers lots. Des coupes pour les trois premiers de chaque catégorie (confondus licenciés et non licenciés) et une médaille à tous les participants qui auront franchis la ligne d'arrivée. Dans les catégories master seront récompensées uniquement les masters 1, 2, 3 et 4 pas de récompenses au-delà.

**Article 16 Tenue** – Les concurrents devront porter le maillot de leur club ou un tee-shirts ou débardeurs si ils sont non licenciés. Il est formellement interdit de courir torse nu. Les baladeurs MP3 ou téléphones sont proscrits lors des courses.

**Article 17 Imprévus** – possibilité de retard selon la planification (bus en retard par ex...), possibilité de retard selon les soucis rencontrés pendant les épreuves et une course peut être lancée même si la course précédente n'est pas terminée en cas de retard, sur décision de la commission, dans ce cas un appel micro sera fait pour prévenir les athlètes

**Article 18 Catégories** – Les catégories d'âges sont les suivantes

Code	Nom	Date de naissance	Code	Nom	Date de naissance
V5	Master 5	jusqu'au 31/12/1936	JU	Junior	Entre 1997 et 1998
V4	Master 4	Entre 1937 et 1946	CA	Cadet	Entre 1999 et 2000
V3	Master 3	Entre 1947 et 1956	MI	Minime	Entre 2001 et 2002
V2	Master 2	Entre 1957 et 1966	BE	Benjamin	Entre 2003 et 2004
V1	Master 1	Entre 1967 et 1976	PO	Poussin	Entre 2005 et 2006
SE	Sénior	Entre 1977 et 1993	EA	École Athlé	Entre 2007 et 2009
ES	Espoir	Entre 1994 et 1996	BB	Baby Athlé	à partir du 2010

**PARTENAIRES OFFICIELS**



**Samedi 10 décembre 2016**

**1<sup>er</sup> CROSS de Saint Denis**

**AU VÉLODROME DE CHAMP FLEURY À SAINT-DENIS**

Inscription en ligne sur : [www.sportpro.re](http://www.sportpro.re)  
 Inscription par voie postale à :  
 Sport Pro BP 179 97470 Saint Benoit



**Manifestation ouverte à toutes les catégories d'âges, hommes et femmes, licenciés et non licenciés**

## HISTORIQUE

**Ce Cross existe depuis 1994 sous l'appellation «Trophée Lion International».**

De 1994 à 2011, un bon nombre d'athlète internationaux l'ont côtoyés tels que :

Irina KAZAKOVA, la russe qui remporte la première édition chez les femmes. Thierry PANTEL qui lui aussi remporte le 1er trophée lion chez les Hommes suivi de Pascal THIEBAULT, Augusto GOMEZ vainqueur de l'édition 2001 suivi du malgache RAVAOHALHY qui a été deux années consécutives sur le podium (2001 et 2002). La réunionnaise Chantal DALLENBACH gagnante de l'édition de 2001 et Kenza WHABI franco marocaine qui a gagné la course de 2002 chez les femmes.

C'est aussi grâce aux plus jeunes catégories que nous avons pu accueillir chaque année des athlètes et publiques en masse.

Ce cross a été parrainé pendant toutes ses années par Monsieur Jean Louis PRIANON et Madame Chantal DALLENBACH

Les nations qui ont côtoyé ce Cross :

France Métropolitaine, Portugal, Algérie, Russie, Madagascar, Belgique.

Pour des raisons de travaux pendant 5 ans, nous n'avons pas voulu déplacer cet événement et nous lui redonnons vie cette année sous l'appellation du «Cross de Saint Denis».

Nous vous attendons pour ajouter votre nom à cette liste historique.



## PROGRAMME

- 12h30 : Remise des dossards
- 14h00 : Baby Athlé filles et garçons 800m (1 boucle)
- 14h15 : EA et Poussines filles 1,10 km (1 boucle)
- 14h35 : EA et poussins garçons 1,10 km (1 boucle)
- 14h45 : BE/MI filles et BE garçons 2 km (1 boucle)
- 15h00 : MI Hommes 3,1 km (1 boucle de 800m + 1 boucle de 2,3 km)
- 15h30 : CA/Master Femmes 4,6 km (2 boucles de 2,3 km)
- 16h15 : CA Hommes et JU/ES/SE Femmes 7km (2 boucles de 3,5 km)
- 17h00 : JU/VE Hommes 7 km (2 boucles de 3,5 km)
- 17h45 : ES/SE Hommes 9 km (1 boucle de 2 km + 2 boucles de 3,5 km)
- 18h00 : Relais de 5 coureurs 1 boucle de 2 km par coureur



**LES CIRCUITS VOUS SERONT ENVOYES PAR MAIL  
AU CLUB ET VOUS SERONT COMMUNIQUEES  
LE JOUR DE LA LA COMPETITION**

### RECOMPENSES

- Une médailles à tous les arrivants
- Une coupe pour les 3 premiers de chaque catégories (licenciés et non licenciés confondus)
- Divers lots pour les vainqueurs

## INSCRIPTION

### 1<sup>er</sup> CROSS DE SAINT DENIS 2016

Le samedi 10 décembre 2016

A renvoyer au plus tard le 7 décembre à :

Sport Pro BP 179

97470 SAINT-BENOÎT

**Date limite d'inscription : 7 décembre 2016  
AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE**

Nom : .....

Prénom : .....

Homme  Femme

Date de naissance : .....

N°de tel : .....

Mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Non licencié  Entreprises  Scolaire

Licencié FFA oui  non  Handisport

Club : ..... Licence n° .....

CATÉGORIE BB  EA  PO  BE  MI

CA  JU  SE  VE

### Décharge de responsabilité

**Je déclare être licencié ou non licencié et avoir en ma possession un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an**

Date : .....

SIGNATURE :